

BULLETIN DE SOUTIEN

Soutenez le projet de Sea'nergie : un nouveau bateau pour protéger les océans.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Sea Shepherd France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Sea Shepherd France.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

*Veillez compléter les champs marqués *.*

DEBITEUR

Votre nom (nom / prénoms du débiteur)* : _____

Adresse (numéro et nom de la rue)* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Les coordonnées de votre compte (merci de joindre votre RIB-IBAN avec ce bulletin) :

IBAN* _____

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC* _____

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

CREANCIER

Nom du créancier : **SEA SHEPHERD FRANCE**

Identifiant créancier SEPA : FR56ZZZ527652

Adresse : 22, rue Boulard - 75014 PARIS - FRANCE

Type de paiement* : **Paiement récurrent / répétitif**

_____ € par mois

Date du 1^{er} prélèvement : **0 5** _____

Je pourrai modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment sur simple demande auprès de : soutien@seashepherd.fr

Signé à (lieu)* : _____

Le (date)*: _____

Signature(s) (veuillez signer ici)* : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Pour toutes informations contactez nous par

Je recevrai mon reçu fiscal en février chaque année. Mon don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20 % de mes revenus nets imposables.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de l'association «Sea Shepherd France» dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.